

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1378

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrier-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1378**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Par un contrat de concession conclu pour une durée de 20 ans à compter du 21 octobre 2015 à minuit, la société Blue Green groupe SAUR s'est vu confier la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole de Lyon au titre de l'exercice 2021 comporte, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ainsi que les conditions d'exécution du service public.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur les 3 derniers exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers.

I - Données financières des exercices 2019-2021

	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)
charges (en k€)	1 880	1 435	1 134	- 21
chiffres d'affaires (en k€)	1 934	1 505	1 966	+ 31
résultat net (en k€)	62	48	149	+ 210

Le chiffre d'affaires est à nouveau en hausse après une année 2020 impactée par la crise sanitaire, en particulier sur l'activité de restauration. Le niveau de chiffre d'affaires est équivalent à celui de 2019, sachant que l'activité de restauration, confiée par le délégataire à un restaurateur, n'a pu redémarrer qu'en mai 2021. Grâce à une maîtrise des charges, le résultat net est en forte hausse par rapport à 2020 et s'établit à 7,6 % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires par activité (en k€)	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)
golf	1 111	969	1 166	+ 20
enseignement	278	232	293	+ 26
boutique	166	160	179	+ 12
restauration	375	142	305	+ 115

L'ensemble des secteurs sont en forte augmentation. Ils atteignent et dépassent les niveaux de 2019, sauf pour la restauration du fait de la fermeture prolongée des restaurants jusqu'en mai 2021.

En 2021, les activités de service public du golf et de l'enseignement représentent 84 % du chiffre d'affaires total contre 80% en 2020 et 72 % en 2019. Cela tient, notamment, au fait que l'activité de restauration n'a pas repris sur toute l'année.

Le chiffre d'affaires enseignement se répartit entre :

- l'enseignement de longue durée des adultes (enseignement lissé) avec un chiffre d'affaires de 161 k€,
- les cours individuels et les carnets de leçons (enseignement non lissé) avec un chiffre d'affaires de 94 k€,
- l'école de golf et le scolaire avec un chiffre d'affaires de 38 k€.

II - Données d'activité

	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)
abonnements golf	652	651	658	+ 1
nombre de passages des abonnés	30 095	33 695	42 918	+ 27
droits d'entrée unique (<i>green fees</i> en nombre de passages)	13 023	10 339	13 143	+ 27

Le nombre d'abonnés reste stable.

Le nombre de passages des abonnés est en augmentation de 27 % par rapport à 2020 : 42 918 départs en 2021 contre 33 695 départs en 2020.

Le nombre de passages hors abonnement (*green fees*) est également en augmentation de 27 % avec 13 143 passages en 2021 contre 10 339 en 2020.

L'école de golf a une fréquentation stable avec 87 enfants inscrits en 2021 contre 86 en 2020.

Le nombre de licenciés est en baisse avec 983 licenciés en 2021 contre 1 021 licenciés en 2020. La proportion femmes/hommes progresse légèrement parmi les licenciés : 26 % des licenciés sont des femmes et 74 % des hommes contre, respectivement, 24 et 76 % les années précédentes.

En 2021, le délégataire poursuit selon les mêmes modalités la réalisation d'une enquête de satisfaction via une plateforme internet. Le questionnaire a été envoyé à 12 386 personnes avec un taux de retour de 18 % et un taux de satisfaction de 70 %, comme en 2020. L'enquête fait ressortir les principaux éléments suivants :

- points forts :

- . satisfaction des horaires d'ouverture de l'accueil (85 %),
- . accueil/courtoisie du personnel (84 % de satisfaits),
- . indication/signalisation pour accéder au golf (83 %)
- . qualité du service d'accueil et des informations fournies (83 %)
- . accessibilité signalétique à l'arrivée au golf (81 % de satisfaction) ;

- points faibles :

- . départs (seulement 44 % de satisfaits),
- . qualité/efficacité de l'aire de lavage (45 %),
- . greens (49 %),
- . bunkers (56 %),
- . qualité des tapis (62 %).

L'année 2021 est l'année de démarrage des travaux du *Club house*, ce qui se reflète dans les investissements réalisés sur cet exercice. Ainsi, en 2021, le budget des investissements est de 2 037 k€ HT dont 2 003 k€ HT en lien avec les travaux du *Club house* et autres aménagements prévus dans le contrat (atelier, aire de lavage, practice, etc.).

Concernant les actions de développement durable, le délégataire poursuit ses efforts en matière de gestion de la ressource en eau et de réduction des traitements phytosanitaires, remplacés, dès que c'est possible, par des opérations mécaniques. Il a mis en place l'installation d'un dorlotoir à abeilles et l'introduction de carpes Koï dans le bassin de stockage d'eau (pour éviter des opérations mécaniques de désenvasement).

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire Blue Green sur l'exercice 2021 sont :

- le démarrage à l'été 2021 des travaux de construction du nouveau *Club house*, prévus au contrat,
- une activité et un équilibre économique qui reprennent après la légère inflexion de 2020.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 22 novembre 2022. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2021 produit par la Société Blue Green groupe SAUR au titre de la délégation de service public pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295952-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
